

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU 9 MARS 2026 à 18H 00**

**Membres présents :** Dominique LAIN, Françoise LEGRAIEN, Pierre BEDRANE,  
Véronique BOULANGER, Thierry HERMIER, Loïc POTHONIER,  
Michel MONDANI, Serge WICQUART

**Membres excusés :** Véronique BERNARDINI, Martine ARENAS, Christine AMRANE,  
Ludovic PONTONE

**Président de séance :** Pierre BEDRANE

**Secrétaire de séance :** Serge WICQUART

*Avec la participation de : Catherine BAPTIZET (responsable finances & RH)  
Sabine ALBERTO (Conseil Départemental)*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 février 2026
2. Reprise anticipée et affectation du résultat 2025
3. Budget primitif 2026
4. Questions diverses

**18H10 :** Pierre BEDRANE remercie les délégués de leur présence à ce comité syndical.

**APPEL ET QUORUM :** Il fait procéder à l'appel des membres par Catherine BAPTIZET, et constate que 8 membres sont présents. Le quorum est donc atteint. Pierre BEDRANE déclare la séance ouverte.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Pierre BEDRANE propose de désigner Serge WICQUART. Vote à main levée : 8 voix POUR.  
Pierre BEDRANE déclare donc Serge WICQUART secrétaire de séance.

**LECTURE DES POUVOIRS : NEANT**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2026**

L'ensemble des délégués a bien pris connaissance de ce procès-verbal, et n'apporte aucune observation.

⇒ **Pierre BEDRANE déclare donc le procès-verbal adopté à l'unanimité (8 voix).**

## 2. REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Pierre BEDRANE rappelle que généralement, le syndicat mixte procède au vote du CFU dans la même séance que celle du vote du budget primitif. Mais cette année, toutes les collectivités rencontrent le même problème, compte-tenu des dysfonctionnements d'HELIOS ; il est donc impossible à l'heure actuelle de présenter le CFU, qui doit être voté au plus tard le 30 juin.

Pierre BEDRANE propose donc de voter la reprise anticipée et l'affectation du résultat 2025, ce qui permet d'intégrer dans le BP 2026 les besoins de financements et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer au plus juste dès le vote du BP les niveaux de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Il rappelle que les dispositions de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales permettent d'effectuer cette reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du CFU correspondant.

Pierre BEDRANE rappelle aux membres (comme il en a été question lors du précédent comité syndical) que la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement en 2025 est due aux travaux de réfection de la piste qui ont engendré des dépenses supplémentaires en fonctionnement, et une baisse des recettes à la suite de la fermeture de la piste durant 6 semaines.

Il annonce le résultat 2025 en fonctionnement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025		
11	Charges à caractère général	381 358.68 €
12	Charges de personnel	518 923.91 €
042	Opérations d'ordre entre section	82 396.10 €
65	Autres charges de gestion courante	10 274.15 €
66	Charges financières	46 746.11 €
<b>TOTAL DEPENSES 2025 :</b>		<b>1 039 698.95 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025		
002	Excédent antérieur reporté	173 993.25 €
13	Atténuations de charges	7 665.45 €
70	Produits des services	790 114.19 €
74	Dotations et participations	88 786.11 €
75	Autres produits de gestion courante	72 653.94 €
77	Produits exceptionnels	325.00 €
<b>TOTAL RECETTES 2025 :</b>		<b>959 544.69 €</b>

RESULTAT DE L'ANNEE 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :	- 80 154.26 €
Excédent antérieur reporté :	173 993.25 €
<b>Résultat de clôture 2025 :</b>	<b>93 838.99 €</b>

En investissement, les résultats sont les suivants :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025</b>		
13	Subventions d'investissement	2 409.12 €
16	Remboursements d'emprunts	77 697.36 €
21	Immobilisations corporelles	53 380.75 €
23	Immobilisations en cours	1 741 066.41 €
<b>TOTAL DEPENSES 2025 :</b>		<b>1 874 553.64 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025</b>		
001	Solde d'exécution reporté	238 482.67 €
040	Opérations d'ordre entre sections	82 396.10 €
13	Subventions d'investissement	722 496.36 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 050.00 €
<b>TOTAL RECETTES 2025 :</b>		<b>2 304 942.46 €</b>

SOLDE DE FINANCEMENT (INVESTISSEMENT) 2025 :	430 388.82 €
Solde d'exécution reporté :	238 482.67 €
<b>Résultat de clôture 2025 :</b>	<b>668 871.49 €</b>

Pierre BEDRANE rappelle que ce résultat de clôture de 668 871.49 € est dû au prêt sur avance sur subvention de 800 000 € contracté en 2025, que le syndicat mixte va rembourser en 2026.

Il indique donc que l'affectation du résultat 2025 sera inscrite au budget primitif 2026 de la façon suivante :

- AFFECTATION (R002) – résultat de fonctionnement reporté : + 93 838.99 €
- Report en investissement (R001) : + 668 871.49 €

Aucune question n'étant soulevée, Pierre BEDRANE fait procéder au vote :

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 3. BUDGET PRIMITIF 2026

Pierre BEDRANE indique que le BP 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 166 527.85 €
- Section d'investissement : 1 026 292.85 €

Il propose aux membres d'étudier l'annexe n°3 sur laquelle figure la proposition du BP détaillée. Il souhaite surtout faire un point sur certains comptes qui laissent apparaître des variations importantes entre les montants réalisés en 2025 et ceux prévus au BP 2026, à savoir :

- Article 611 – prestations de services  
La différence est due en partie au retour d'un agent titulaire (en dispo en 2025) qui reprend donc en 2026 ses fonctions à temps plein à la sécurité piste.
- Article 63512 – taxe foncière  
Pierre BEDRANE explique qu'en 2025, le syndicat mixte s'est acquitté des sommes qu'il devait sur les années antérieures. Pour 2026, il faut attendre le retour de l'expert immobilier (mandater pour l'expertise du foncier) afin de connaître le montant exact à payer.
- Chapitre 012 – charges de personnel  
L'augmentation est due d'une part au retour de l'agent titulaire qui était en dispo, et d'autre part au recrutement du responsable des affaires générales.
- Chapitre 042 – Amortissements  
L'augmentation est due à l'amortissement de la piste
- Chapitre 66 – intérêts d'emprunts  
La différence s'explique par le remboursement du prêt pour les travaux de la piste, pour lequel le syndicat mixte rembourse beaucoup d'intérêts par-rapport au capital.
- Article 6815 – dotation provisions pour risque  
Il s'agit des 10 000 € inscrits au BP 2024 au cas où en cas de procès, qu'il a été décidé de laisser ; le syndicat mixte ayant toujours deux procès en cours.

Pierre BEDRANE en profite pour remercier la Mairie du Luc qui permet à M. CAMPOS (ancien DGS du Luc et directeur du syndicat mixte) de prodiguer des conseils au syndicat mixte pour les affaires en cours.

Loïc POTHONIER demande pourquoi l'article 6262 (télécommunications) est en augmentation pour 2026 ? Pierre BEDRANE répond qu'il s'agit du WI-FI que l'on a fait installer sur tout le site.

Au niveau des recettes de fonctionnement (notamment le chapitre 70), Pierre BEDRANE explique aux membres que des imputations ont été modifiées, c'est la raison pour laquelle on trouve des différences entre le réalisé 2025 et le BP, notamment pour l'article 70848 (mise à disposition de personnel), dans lequel sont notées les prestations du service sécurité piste (chefs de poste et équipiers). Cette prestation était notée auparavant au compte 70388 et/ou 70321.

Dominique LAIN fait remarquer que l'on retrouve ce même problème au niveau des dépenses de fonctionnement, à l'article 6185 (frais de colloques) et à l'article 6232. Catherine BAPTIZET explique que les frais de repas étaient notés en 2025 sur l'article 60623 ; l'article 6232 correspond à des prestations allouées aux clients (location appareil photos, stand, matériels) par des prestataires. Le syndicat mixte règle la facture aux prestataires, mais refacture aux clients.

Dominique LAIN demande également pourquoi à l'article 6251 (déplacements et missions) le syndicat mixte a dépensé 3592.43 € en 2025, alors qu'il n'est prévu que 500 € pour 2026. Catherine BAPTIZET répond que les 3592.43 € correspondent aux frais de déplacements de la CNECV en 2025 pour la visite d'homologation de la piste.

Au niveau des dépenses d'investissement, Pierre BEDRANE indique que le remboursement du prêt sur avance sur subvention, d'un montant de 800 000 € a été inscrit.

Concernant les immobilisations, les dépenses suivantes ont été notées :

- Article 2128 : 45 000 € (il s'agit du grillage anti-intrusion)
- Article 2158 : 15 000 € (il s'agit de l'achat du filet de nettoyage de la piste et des nouvelles radios pour le PC Sécurité)
- Article 2181 : 10 000 € (il s'agit du système d'alarme PPMS et du système RIA qui sera installé à côté du service technique)

Loïc POTHONIER demande à quoi correspond le montant de 3496 € au compte 21838 (matériel informatique) ? Catherine BAPTIZET répond qu'il s'agit du remplacement d'un ordinateur qui ne fonctionne plus, et certainement de l'achat de matériel pour l'agent responsable des affaires générales.

Pierre BEDRANE ajoute que les 35 000 € d'ouverture de crédits en investissement par anticipation, votés lors du comité syndical du mois de décembre, nécessaire pour régler deux factures relatives aux travaux de la piste en début d'année, ont été prévus à l'article 2312.

Au niveau des recettes d'investissement, Pierre BEDRANE indique que le solde de la subvention du Département devant être versé en 2026, le montant de 123 000 € a été noté au compte 1323.

Pierre BEDRANE souhaite apporter des éclaircissements concernant les clés de répartitions pour les participations statutaires, et en profite pour remercier la Mairie du Luc, d'une part pour aider le syndicat mixte à payer la taxe foncière, depuis maintenant 3 ans, et d'autre part pour avoir permis à Madame SALMI d'aider Catherine à effectuer le calcul des clés de répartitions, et l'établissement du budget. Il remercie également Catherine pour avoir élaboré en grande partie seule ce budget primitif. Il profite de cette occasion pour informer l'assemblée que le recrutement du responsable des affaires générales prend forme.

Pour les participations statutaires 2026, en fonctionnement, les participations sont les suivantes :

- Département du Var : 33 504.04 €
- Commune du Luc : 27 466.42 €
- Commune des Mayons : 997.39 €

Si une baisse en fonctionnement apparaît, Pierre BEDRANE indique qu'il n'en est pas de même pour l'investissement :

- Département du Var : 29 807.88 €
- Commune du Luc : 41 523.66 €
- Commune des Mayons : 7 037.19 €

La principale dépense en investissement est le grillage anti-intrusion (45 000 €), qui empêchera les sangliers de pénétrer sur la piste.

Dominique LAIN souhaite faire une suggestion, pour la prochaine mandature. Il souhaiterait que les bénéfices engendrés par le côté « piste », ne soient pas injectés sur la base de loisirs, mais plutôt qu'ils soient provisionnés, de façon à financer un éventuel achat et/ou une réparation côté circuit (radios, caméras, autres). Il souhaiterait également que les deux budgets soient séparés : un budget « circuit » et un budget « base ». Cela éviterait au circuit de combler le déficit de la base, et ainsi de ne pas augmenter les participations statutaires des communes des Mayons et du Luc en investissement (dans le cas d'une dépense importante côté piste).

Pierre BEDRANE en profite pour évoquer le fait que la prochaine mandature pourrait faire entrer l'intercommunalité au syndicat mixte.

Il ajoute que certaines dépenses ont été reportées, de façon à garder un budget cohérent. Par exemple, il faudra changer le matériel qui se trouve dans l'ambulance. Dominique LAIN

indique qu'il pourrait se tourner vers le SDIS, qui réforme ses véhicules à cause du kilométrage, mais dont le matériel « infirmerie » est en très bon état.

Pierre BEDRANE évoque le fait que prochainement, l'objectif que doit se fixer le comité syndical à l'avenir est de ne plus aller sur du fonctionnement, mais uniquement sur de l'investissement. Ce sera plus simple à réaliser avec la mise en place des différents projets de recettes potentielles, tels que la pompe à carburant, le photovoltaïque, la cession de terrains. Cela augmentera la capacité en fonctionnement du syndicat mixte, et limitera donc les participations statutaires. Le comité pourra alors décider, d'ici un an ou deux, si les résultats en fonctionnement sont bons, de ne plus faire payer de participations en fonctionnement. Pierre BEDRANE pense en effet qu'il serait plus intéressant pour la structure de partir uniquement sur de l'investissement, pour la piste. C'est une piste qu'il ne faut pas négliger.

Pierre BEDRANE demande si les membres ont d'autres questions à propos du budget primitif 2026. Pas de questions, il fait procéder au vote :

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Pierre BEDRANE informe les membres que l'élection du Président du syndicat mixte aura lieu le lundi 13 avril, à 18 heures. Il indique que ce fut un plaisir d'occuper les fonctions de président durant ces six années, mais aussi très compliqué, avec le Covid, l'incendie, et le défi des travaux de réfection de la piste. Il remercie les membres pour leur soutien et leur disponibilité. Le défi de refaire la piste dans ce contexte a été compliqué.

Il indique également que, pour l'homologation, il faut renvoyer de nouveaux plans à la Préfecture. En effet, sur ceux qui ont été adressés en premier lieu, le grillage FIA le long de la ligne droite ne figure pas sur le plan, tout comme les nouvelles rangées de pneus. La Préfecture suspend donc pour le moment l'homologation jusqu'à la réception des nouveaux plans. C'est le DST de la Mairie du Luc qui va s'occuper des plans.

Pierre BEDRANE ajoute que le bilan de ces six années est très bon : la piste est neuve, la base de loisirs est dotée de jeux supplémentaires, d'un city stade, d'un parcours de mini-golf, les jeux ont été sécurisés (jeux enfants et jeux aquatiques), il y a également la création d'un cani parc, la possibilité pour des particuliers de louer la salle de restaurant. Le projet de création de la pompe à carburant permettra aux clients du circuit de ne plus se rendre en centre-ville pour faire le plein et ainsi éviter des allers-retours sur la D33. Beaucoup de choses ont donc été réalisées.

Dominique LAIN souhaiterait qu'à chaque demande de prestation par le syndicat mixte auprès d'un agent ou d'un service de la Mairie du Luc, cela puisse être quantifié, par transparence.

L'ordre jour étant épuisé, et aucun autre point n'étant soulevé, Pierre BEDRANE lève la séance à 19h 05.

## DELIBERATIONS

Point N°	Objet	N° Délibération
3	Reprise anticipée et affectation du résultat 2025	DCS 2026/05
4	Budget Primitif 2026	DCS 2026/06

*Le secrétaire de séance, M. Serge WICQUART*